

Réf: Dossier N° 080272

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « KANATE & KONDE BATIR » en abrégé « K&K BATIR »

Siège social Abidjan, Cocody, abidjan cocody Angré,  
Groupement 4000 D, Lot D 64, Ilot 34

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 28/01/2022 reçus par Me YEBOUA-DIA ADJA BRA SANDRINE , NOTAIRE et enregistrés au CEPICI le 10/02/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KANATE & KONDE BATIR » en abrégé  
« K&K BATIR »

Objet: Le Lotissement ; -La Viabilisation ; -L'Aménagement de site et VRD ; -La promotion immobilière ;

La vente immobilière ; -La gestion immobilière ; -La construction et la finition de travaux de construction ; -Le réaménagement et l'équipement de maison ; -Achat et vente de matériels de constructions ; -Import-export ; -La prestation de services divers ;

### ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL

L'Emprunt de toutes sommes, et en garantie, l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux,

La prise de participation de la société dans toutes entreprises, sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe,

Et d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement et qui sont compatibles avec la réglementation des assurances.

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales

de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, abidjan cocody Angré, Groupement 4000 D, Lot D 64, Ilot 34

Dirigeant(s) : M KANATE YOUSOUF (COGÉRANT), Mme KONDE Fily (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-00721 du 18/02/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°06497/GTCA/RC/2022 du 18/02/2022

